

Dons pour les défenseurs de la patrie envoyés par l'agent national de la commune de Saint-Lupicin, district de Saint-Claude (Jura), lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons pour les défenseurs de la patrie envoyés par l'agent national de la commune de Saint-Lupicin, district de Saint-Claude (Jura), lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 554;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20838_t1_0554_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

N°. La Société populaire de Vézelize vient d'équiper à ses frais un cavalier jacobin qui partira très incessamment.

P.c.c.: BARBILLAT (*secrét.-greffier*).

18

La société populaire d'Arnay-sur-Arroux vient d'armer trois cavaliers, qui n'attendent, pour partir, que les ordres du ministre de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

19

L'agent national de la commune de Saint-Lupicin, district de Saint-Claude, département du Jura, annonce l'envoi à l'administration du district de 20 marcs d'argenterie, et de différents effets pour les défenseurs de la patrie (2).

20

La société populaire de La Châtre a armé et équipé trois cavaliers jacobins, qui sont déjà incorporés dans des régiments de cavalerie (3).

[La Châtre, 22 vent. II] (4).

« Nous vous avons instruits dans le temps, Citoyens, que la Société populaire de cette commune, de concert avec les autres Sociétés du district, avoit monté, armé et équipé à ses frais, trois cavaliers jacobins pour le service de la République. Ces trois hommes abondamment pourvus de tout ce qui pouvoit leur être nécessaire, sont partis et ont emporté des lettres pour vous et pour le Ministre de la Guerre. Nous étions véritablement surpris, depuis près de deux mois qu'ils sont en route, de n'avoir reçu aucune de leurs nouvelles, ni de réponse à nos lettres, l'énigme vient de s'expliquer. Le c^o Montet La Chambatrie, l'un d'eux est porteur de nos dépêches, n'a suivi ses camarades que jusqu'à Vatan, un accident arrivé à son cheval l'ayant mis dans le cas de s'y arrêter plus longtemps qu'il ne l'avoit prévu; il a pris le parti de se rendre directement à Reims où il a été incorporé dans le 5^e régiment des chasseurs à cheval, et c'est probablement cet événement qui lui a fait oublier nos lettres, dont il ne nous parle pas. Ses deux camarades qui sont de bons et braves sans-culottes, plus pourvus de civisme que de finance, ont continué leur route et sont arrivés à Paris où le défaut de

(1) P.V., XXXIV, 239. *Ann. patr.*, n° 454; Bⁱⁿ, 9 germ.; *Débats*, n° 557, p. 159.

(2) P.V., XXXIV, 240. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl.). D'après C 297, pl. 1019, p. 26, ces effets consistent en 15 chemises, une paire de souliers et une de bas.

(3) P.V., XXXIV, 240. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

(4) C 299, pl. 1050, p. 9.

connaissance et la difficulté de se procurer votre adresse leur a fait prendre le parti de s'adresser directement à la municipalité. Celle-ci les a fait conduire chez le commissaire ordonnateur des guerres qui leur a donné une route pour Compiègne où le général en chef des dépôts a déterminé leur incorporation pour le 25^e régiment de cavalerie en quartier à Clermont-Oise. C'est de cette dernière destination qu'ils se sont empressé de nous écrire et de nous donner ces détails que nous venons de vous transmettre.

Ces différentes circonstances, Citoyens, ont privé ces braves volontaires de l'avantage de vous voir, et d'être présentés par vous à la Convention nationale qui n'auroit pas manqué d'applaudir à leur zèle, et à ce témoignage de notre dévouement à la chose publique. Nous espérons, Citoyens, que vous voudrez bien y suppléer, en instruisant la Convention de ce léger sacrifice, et en l'assurant qu'il n'en est aucun que la Société ne soit prête à faire pour assurer le triomphe de la liberté, et pour repousser les efforts des tyrans et de leurs satellites. S. et F. ».

DURIS, LEMUT, P.S. LEFORT, PINGOIS.

21

Les membres du comité révolutionnaire de Mamers annoncent l'envoi à la monnaie de 13 marcs 6 gros d'argent, 1 marc 7 gros de vermeil (1).

22

L'agent national du district de Bellac instruit la Convention nationale de l'envoi de 130 marcs 2 onces d'argenterie, provenant de la dépouille des églises (2).

[Bellac, 30 vent. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Je te donne avis qu'il a été adressé hier à la Convention nationale, partant de ce district, une malle contenant 130 marcs deux onces d'argenterie provenant du culte; cet envoi te prouvera que le fanatisme est détruit dans ce district, et que la raison triomphe. Ce monstre, qui fit si longtemps le malheur de l'humanité, est donc enfin renversé; les hommes ne s'égorgeront donc plus pour des prêtres, pour des figures bizarres devant lesquelles ils se prosternoient, la liberté sera la seule divinité des François républicains. Représentants le bonheur du peuple est dans vos mains, restés constamment à votre poste, jusqu'à ce qu'il soit consolidé jusqu'au moment où ses ennemis intérieurs et extérieurs auront disparu; point de paix, point de trêve, n'avons-nous pas tous juré de vivre libres ou de mourir, est-il un seul français digne d'en porter le nom, qui ne soit prêt à tout sacrifier pour la liberté, le peuple attend

(1) P.V., XXXIV, 240. Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 240.

(3) C 297, pl. 1019, p. 25.